

Aux origines de notre syndicalisme

Il y a 70 ans, la FFSIC

Il y a quelques mois, la CFDT Cadres a célébré les soixante-dix ans de la création, à la Libération en 1944, de la FFSIC (Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC qui deviendra CFDT en 1964). Nous avons dans une précédente revue (n°463) publié la première partie de la rétrospective de cette fédération présentée par Michel Rousselot. Il montrait comment s'était alors constitué un syndicalisme des ingénieurs et cadres, avec de nouvelles formes de négociations collectives et avec la généralisation de la sécurité sociale et des régimes de retraite.

Besoins en formation et emploi

Dans les années cinquante, l'économie s'ouvre progressivement à la concurrence internationale. Les techniques évoluent. Les licenciements de cadres, dont les compétences sont jugées obsoètes, se multiplient après cinquante ans. Le besoin de mettre à jour ses connaissances se fait plus pressant. La FFSIC prend part, en août 1954, à la création d'une Association pour l'emploi des cadres (Apec), à l'initiative des employeurs et des cadres syndicaux, afin de faire connaître les offres d'emploi et de les rapprocher des demandes. Plus tard, cette association deviendra une institution paritaire d'études et d'action pour le placement et le reclassement des cadres recher-

chant un emploi et sera chargée de mettre en œuvre la convention interprofessionnelle sur l'emploi des cadres du 18 novembre 1966 négociée entre les organisations d'employeurs et de cadres.

Pour répondre mieux aux besoins de formation, la FFSIC poursuit ses réflexions et préconise une autre conception des études, se prolongeant tout au long de la carrière. Cette formation permanente devrait porter sur la culture scientifique générale comme sur les techniques spécialisées et permettre éventuellement de changer de domaine d'activité. Un projet de convention collective dans ce sens est préparé par la FFSIC au début des années soixante puis proposé au patronat (CNPF). Il n'aura pas

de suites immédiates, et il faudra attendre une décennie pour que ces questions, reprises en mai 68, aboutissent dans la législation et les accords collectifs¹.

Ouverture mondiale et européenne

Dès sa création en 1944, la FFSIC ne conçoit pas son action comme limitée aux frontières nationales. Au sortir de la guerre, elle se situe dans un contexte marqué par la reconstruction économique de la France et des autres pays européens (soutenue notamment par le plan Marshall) et par la recherche d'une « *Europe organisée et vivante* »² comme garantie de la paix. Elle participe à plusieurs « missions de productivité » aux Etats-Unis et travaille avec les syndicats américains.

A partir de 1946, la FFSIC joue un rôle actif au sein de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés³

1 Le constat de Grenelle, à l'issue du mouvement social de mai 1968, retiendra la nécessité de traiter les problèmes de formation permanente dans une négociation à ouvrir sans tarder et de négocier un accord spécifique concernant la formation permanente des ingénieurs et cadres. Les négociations conduiront à un accord national interprofessionnel (signé le 9 juillet 1970) complété par un avenant concernant les ingénieurs et cadres (30 avril 1971) puis à la loi du 16 juillet 1971.

2 Déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950.

3 Cette Fédération portera plusieurs noms dont ceux de FISCETCV (Fédération

et la pousse, lors de son congrès d'Innsbruck en 1956, à étendre ses activités aux cadres avec la création d'une commission spécifique. Les contacts se développent d'abord avec les organisations des pays européens.

Dans le même temps, les efforts d'André Bapaume auprès du Bureau international du travail conduisent notamment à ce que la situation des cadres, qui était peu traitée par l'Organisation internationale du travail (OIT), soit examinée en 1957, à Genève, lors de la quatrième session de la Commission consultative des employés et travailleurs intellectuels. Il est alors reconnu que les obligations qui découlent de l'OIT et son programme d'activité « *intéressent directement ou indirectement le personnel technique et les cadres de l'industrie* ».

Le Marché commun européen se met lentement en place à partir du traité de Rome signé en 1957. Les structures syndicales européennes⁴ sont encore balbu-

internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, cadres et VRP) puis de FMTNM (Fédération mondiale des travailleurs non manuels), et de FME (Fédération mondiale des employés). Elle est affiliée à la CISC (Confédération internationale des syndicats chrétiens) qui deviendra la CMT (Confédération mondiale du travail). La FFSIC devenue CFDT quitte cette fédération après 1964.

4 La Confédération européenne des syndicats, CES, sera créée en 1973.

tiantes. Cela n'empêche pas la FFSIC d'intervenir auprès de la Commission européenne sur deux terrains principaux : pour obtenir que les ingénieurs et cadres soient compris dans les statistiques salariales, et pour que les questions de reconnaissance mutuelle des diplômes soient prises en compte dans le contexte de la libre circulation des personnes.

Croissance économique, stratégie syndicale et expertise

La FFSIC développe son activité dans cette période des Trente glorieuses où les ingénieurs et cadres voient leur nombre augmenter et sont appelés à jouer un rôle déterminant pour la reconstruction du pays et pour la croissance économique. Elle développe un syndicalisme spécifique aux cadres qu'elle s'efforce de faire reconnaître par sa confédération et dans le même temps elle s'appuie sur la confédération pour intervenir dans nombre d'instances sur les enjeux économiques et sociaux généraux. Cela ne va pas sans difficultés notamment lorsqu'elle dénonce le caractère irréaliste de certaines revendications confédérales.

Pour répondre aux problèmes, la FFSIC cherche constamment à préparer des propositions qu'elle adresse aux employeurs ou aux pouvoirs publics. Pour convaincre à la fois les cadres et ses inter-

locuteurs, elle s'efforce de réunir l'expertise nécessaire. Ainsi elle soutient et appuie la possibilité, donnée par la nouvelle législation aux comités d'entreprise, de se faire entendre sur les questions économiques et cherche à y faire siéger des cadres⁵. De même, elle pousse à la création d'un bureau d'études associé à la CFTC et d'un secteur économique au sein de la confédération.

Dans le même sens, la FFSIC conduit des sessions de formation au domaine de Bierville et, dès 1946, lance son journal mensuel *Cadres et Profession* à destination de ses adhérents, mais aussi de ses interlocuteurs.

De la CFTC à la CFDT, de la FFSIC à l'UCC

Les années soixante sont une période difficile pour la FFSIC. Le souci d'élargissement de la CFTC poussé par le groupe « Reconstruction » gagne du terrain au sein de l'organisation, mais les débats sont vifs sur le projet de retrait de la référence aux « travailleurs chrétiens » dans l'intitulé de la confédération. Le nouveau président de la FFSIC, François Lagandré, ingénieur des mines dans le Nord, élu lors du congrès de 1958, fait par-

⁵ Voir l'ordonnance du 22 février 1945, et la loi du 16 mai 1946. Le troisième collège pour les ingénieurs, chefs de service et cadres est établi par la loi du 18 juin 1966.

tie du comité confédéral chargé au printemps 1960 de conduire une consultation interne sur l'avenir de la CFTC. Ce sont les syndicats qui doivent décider en congrès confédéral, mais, pour clarifier les positions qu'elle sait très controversées en son sein, la FFSIC organise un congrès fédéral extraordinaire au printemps 1964. La motion en faveur d'une « grande centrale démocratique » recueille 51% des suffrages contre 43% d'oppositions et 6% d'abstentions. Après le congrès confédéral de novembre 1964, où la CFTC se transforme en CFDT avec une majorité de 70% des votes, la FFSIC devenue CFDT réussit à conserver les quatre cinquièmes de ses adhérents⁶ et, dès 1968, l'UCC qui lui succède dépasse les effectifs d'avant la scission.

En 1965 un nouveau secrétaire général est élu : Roger Faist, ingénieur Arts et Métiers à Grenoble. La FFSIC est cependant déjà entrée dans un autre débat concernant son avenir : celui de son fonctionnement avec une structure de fédération. Pour mieux comprendre la réalité économique et sociale et pour renforcer la capacité d'action, la volonté de rassembler tous les adhérents d'un même secteur prédominait dans la confédéra-

tion⁷ qui avait retenu le principe des « fédérations d'industrie » depuis 1957. Cela concerne directement la Fédération des employés⁸ et celle des cadres. Cependant, dans certains secteurs, les fédérations à l'origine ouvrières ne sont pas prêtes à accepter ces adhérents ni à laisser à la catégorie des cadres les possibilités d'un fonctionnement spécifique et d'une expression autonome ; d'autant plus qu'à côté des syndicats régionaux interprofessionnels se sont constitués, dans certains secteurs, au sein de la FFSIC, des syndicats nationaux de cadres⁹. Diverses mesures sont mises en œuvre telle que la double affiliation de ces syndicats à la

7 Dès 1949, une tentative d'organisation des cadres au sein de la CFTC, au-delà des secteurs privés représentés par la FFSIC, avait prévu la création d'une Union confédérale des cadres ; elle restera sans effet tout comme les discussions reprises dans les années cinquante puis au début des années soixante, le responsable du secteur organisation de la CFTC (alors secrétaire général de la fédération d'EDF-GDF) s'opposant à la possibilité d'une expression autonome des cadres au niveau fédéral.

8 Cette Fédération des employés laisse la place en 1965 à la Fédération des services. Voir Marguerite Bertrand, « Une jeune dame de 97 ans : histoire de la Fédération des services de 1887 à nos jours », 1984.

9 Parmi les syndicats nationaux de cadres on peut notamment citer ceux regroupant les ingénieurs des mines, les ingénieurs et cadres de la chimie, ceux de l'automobile, de la métallurgie, le personnel de direction des organismes sociaux, les officiers de la marine marchande, les cadres de banque, etc.

6 Une Union générale des ingénieurs, cadres et assimilés, Ugica-CFTC, sera créée en 1974.

fois à la fédération ouvrière devenue fédération d'industrie et à la FFSIC. Finalement la décision d'intégration des cadres dans les fédérations d'industrie est prise : la FFSIC laisse alors place¹⁰ à l'Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT qui s'élargit aux secteurs nationalisés et publics (qui ne relevaient pas de la FFSIC) avec notamment l'intégration des groupes et organisations de cadres qui existaient dans des secteurs tels qu'EDF-GDF, les PTT ou les cheminots. L'UCC tient son congrès constitutif en novembre 1967 ; François Lagandré devient le premier président de l'UCC et Roger Faist son premier secrétaire général.

Un parcours qui se poursuit

Nous arrêtons cette brève rétrospective au moment où la FFSIC laisse place à l'UCC en 1967. La transition d'un mode d'organisation à l'autre ne s'est pas faite sans difficultés, d'autant que l'intégration des cadres au sein des fédérations d'industrie s'est souvent accompagnée de la disparition des syndicats sectoriels nationaux de cadres alors que des structures adaptées de représentation et d'action des cadres ont tardé à se mettre en place. De 1944 à 1967, c'est un parcours de plus de vingt ans

10 A partir de 1967 la FFSIC cessera ses activités au profit de l'UCC. Elle sera officiellement dissoute en 1976.

qui a conduit les ingénieurs et cadres d'une fédération CFTC du secteur privé vers une union rassemblant au sein de la CFDT tous les secteurs privés et publics. Par la suite, ils ont été actifs dans le mouvement de mai 68, dans les crises économiques, dans les développements de la mondialisation et dans la construction européenne.

Dans les entreprises comme dans la société, la situation des cadres a beaucoup évolué. Non seulement leur nombre s'est accru mais leurs professions se sont diversifiées, leur rôle dans l'entreprise s'est transformé, leur place dans la société a évolué. La CFDT vient de fêter ses cinquante ans. Notre syndicalisme des ingénieurs et cadres a plus de soixante-dix ans. Il s'est développé, il a pu progressivement se faire reconnaître comme première organisation¹¹ réunissant les ingénieurs et cadres en France.

Notre syndicalisme a connu des échecs et des réussites, il s'est beaucoup renouvelé, tout en restant attaché à quelques caractéristiques permanentes :

- La volonté de reconnaître et

11 « UCC Première », c'est sous ce titre, qu'en janvier 1990, l'UCC-CFDT publie la synthèse des résultats des élections dans les divers secteurs privés et publics montrant qu'elle est devenue la première organisation syndicale parmi les cadres, devant la CFE-CGC et l'UCI-FO.

de prendre en charge la diversité des identités professionnelles des cadres, combinée à la volonté d'être solidaire des autres salariés et d'être partie prenante de l'ensemble du mouvement syndical.

- Le choix de ne pas se limiter à la dénonciation des situations inacceptables, mais de mobiliser l'expertise nécessaire pour préparer des propositions de changement.

- La place reconnue à la négociation collective, avec sa recherche d'une vision ouverte sur l'Europe et sur le monde.

M.R.

Pour la période concernée (1944-1967), outre le fonds de l'Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT déposé aux archives interfédérales CFDT, nous avons disposé principalement d'écrits et entretiens d'André Bapaume, notamment : « Cadres dans une centrale ouvrière » (1975) et de François Lagandré, notamment « De la FFSIC à l'UCC » (2001), ainsi que du témoignage de Roger Faist.

Plusieurs numéros de la revue Cadres CFDT ont publié des articles relatifs à l'histoire de la FFSIC et de l'UCC, notamment :

« Cinquante ans », n°366, nov. 1994 et « Salariés à part entière. 40 années des cadres CFDT » n°430-431, sept. 2008.

On pourra par ailleurs se reporter aux notices relatives à des responsables de la FFSIC publiées par le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier du mouvement social Le Maitron, Ed. de l'Atelier, ainsi qu'aux ouvrages de synthèse : Guy Groux, Les Cadres, La Découverte / Maspéro, 1983, et Marc Descostes, Jean-Louis Robert (ss dir.) Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre, Ed. , 1984.